

Collective Dwelling Record

Dossier des logements collectifs

No. of
 N° de

Final outcome code
 Code de résultat final

Census information is important for your community and is vital for planning its public services. By law, all residents living in facilities and establishments must be included in the 2021 Census. The information is collected under the authority of the Statistics Act and is kept strictly confidential. The information you provide may be used by Statistics Canada for other statistical and research purposes or may be combined with other survey or administrative data sources.

Les données du recensement sont importantes pour votre collectivité et essentielles pour planifier ses services publics. Selon la loi, tous les résidents des établissements et des institutions doivent être inclus dans le Recensement de 2021. Les données sont recueillies en vertu de la Loi sur la statistique et demeurent strictement confidentielles. Il se peut que Statistique Canada utilise les renseignements que vous fournissez à d'autres fins statistiques et de recherche ou qu'il les combine avec ceux provenant d'autres enquêtes ou sources de données administratives.

CONFIDENTIAL WHEN COMPLETED — CONFIDENTIEL UNE FOIS REMPLI

Section 1 - Identification					
Survey Specific Identifier (SSID) — Identificateur spécifique à l'enquête (IDS)		Census Unit (CU) — DCE		Bldg. No. / N° d'étage	Crew leader name — Nom du chef d'équipe
Name of collective dwelling — Nom du logement collectif			Address — Adresse		
Maximum occupancy / Occupation maximale	Collective dwelling type code / Code de type de logement collectif	Total usual residents (URs) / Total des résidents habituels (RH)	Total temporary residents (TRs) / Total des résidents temporaires (RT)	Total foreign residents (FRs) / Total des résidents étrangers (RE)	Number of private dwellings attached / Nombre de logements privés associés
Contact name — Nom de la personne-ressource				Contact telephone number / Numéro de téléphone de la personne-ressource	
Contact address — Adresse de la personne-ressource					
Contact email — Adresse de courriel de la personne-ressource					
<p>Complete only if final outcome code is "324" (Cancelled) — Remplissez seulement si le code de résultat final est « 324 » (Annulé)</p> <p><input type="radio"/> Private dwelling — Logement privé</p> <p><input type="radio"/> Business/establishment that does not provide overnight accommodation — Entreprise/établissement ne fournissant pas d'hébergement pour la nuit</p> <p><input type="radio"/> Incorrect address — Adresse incorrecte</p> <p><input type="radio"/> Demolished — Logement démolit</p> <p><input type="radio"/> Duplicate — Logement répété</p>					
Comments — Commentaires					



Section 2—Collective dwelling type code and auxiliary questions

Select one collective dwelling type and answer the corresponding questions.

Hospital (10)

A1) Is this facility licensed as a hospital?

- Yes
- No

A2) What services are provided at this facility? (Mark one only)

- Short-term care
- Long-term care
- Both short-term and long-term care

Nursing home and/or residence for senior citizens (20)

B1) What levels of service are provided to residents at this facility? (Mark one only)

- Extended health care services (professional health care monitoring, nursing care and supervision 24 hours a day). Residents are not independent in most activities of daily living.
- Support services or assisted living services (meals, housekeeping, laundry, supervision of medication, assistance bathing or dressing, etc.) but no extended health care services. Residents are independent in most activities of daily living.
- Extended health care services to some residents, but only support services or assisted living services to other residents. For example, a facility that is a mix of both a nursing home and a residence for senior citizens.

NOTE: If no care or services are provided to residents, the facility should be enumerated as a private dwelling.

Residential care facility, such as a group home for persons with disabilities or addictions (30)

C1) Is this facility for (mark all that apply):

- primarily children/minors
- persons with psychological disabilities
- persons with an addiction
- persons with physical challenges and/or disabilities
- persons that are developmentally delayed
- other – specify:

Shelter (40)

D1) Is this facility primarily for (mark one only):

- homeless persons
- ex-inmates (in halfway houses)
- other – specify:
- abused women and their children
- refugees and asylum seekers

Correctional or custodial facility (50)

E1) Is this facility primarily a (mark one only):

- federal correctional facility
- young offenders facility
- provincial/territorial custodial facility
- jail/police lock-up facility

Lodging or rooming house (60)

Religious establishment such as a convent, monastery or seminary (70)

Establishment with temporary accommodation services such as a hotel, campground, YMCA/YWCA, Ronald McDonald House or hostel (90)

F1) Is this establishment a (mark one only):

- hotel, motel or tourist establishment
- other establishment with temporary accommodation services such as a YMCA/YWCA, Ronald McDonald House or hostel
- campground or park

Other establishment such as a school residence, military base, work camp or vessel (91)

G1) Is this establishment a (mark one only):

- a school residence or training centre residence
- a military base
- a commercial vessel
- a work camp
- a government vessel
- another establishment



Section 2 – Code de type de logement collectif et questions auxiliaires

Sélectionnez un type de logement collectif et répondez aux questions correspondantes.

Hôpital (10)

A1) Cet établissement est-il agréé en tant qu'hôpital?

- Oui
 Non

A2) Quels sont les services fournis par cet établissement? (Sélectionnez une seule réponse.)

- Des soins de courte durée
 Des soins de longue durée
 Des soins de courte durée et de longue durée

Établissement de soins infirmiers et/ou résidence pour personnes âgées (20)

B1) Quels sont les niveaux de services fournis aux résidents de cet établissement? (Sélectionnez une seule réponse.)

- Des services de soins de santé de longue durée (services professionnels de surveillance de l'état de santé, de soins infirmiers et de supervision 24 heures par jour). Les résidents ne sont pas capables d'accomplir seuls la plupart des activités quotidiennes.
- Des services de soutien ou des services d'aide à la vie autonome (repas, entretien ménager, lessive, supervision de la prise de médicaments, aide avec le bain, l'habillement, etc.), mais pas de services de soins de santé de longue durée. Les résidents sont capables d'accomplir seuls la plupart des activités quotidiennes.
- Des services de soins de santé de longue durée à certains résidents, mais seulement des services de soutien ou des services d'aide à la vie autonome aux autres résidents. Par exemple, il peut s'agir de la combinaison d'un établissement de soins infirmiers et d'une résidence pour personnes âgées.

REMARQUE : Si aucun soin ni service n'est fourni aux résidents, l'établissement doit être dénombré comme un logement privé.

Établissement de soins pour bénéficiaires internes, comme un foyer collectif pour des personnes ayant une incapacité ou une dépendance (30)

C1) Cet établissement accueille-t-il (sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent):

- principalement des enfants et des mineurs des personnes souffrant de difficultés physiques ou d'une incapacité physique
- des personnes souffrant de troubles psychologiques des personnes ayant un retard de développement
- des personnes ayant une dépendance autre – précisez:

Refuge (40)

D1) Cet établissement est-il principalement pour (sélectionnez une seule réponse):

- des personnes sans abri des femmes victimes de violence et leurs enfants
- des ex-détenus (dans des maisons de transition) des réfugiés et les demandeurs d'asile
- autre – précisez:

Établissement correctionnel ou de détention (50)

E1) Cet établissement est-il principalement (sélectionnez une seule réponse):

- un établissement correctionnel fédéral un établissement de détention provincial ou territorial
- un établissement pour jeunes contrevenants une prison ou un lieu de détention de la police

Maison de chambres ou pension (60)

Établissement religieux comme un couvent, un monastère ou un séminaire (70)

Établissement offrant des services d'hébergement temporaire comme un hôtel, un terrain de camping, un YMCA/YWCA, un Manoir Ronald McDonald ou une auberge (90)

F1) Cet établissement est-il (sélectionnez une seule réponse):

- un hôtel, un motel ou un établissement pour touristes un terrain de camping ou un parc
- un autre établissement offrant des services d'hébergement temporaire comme un YMCA/YWCA, un Manoir Ronald McDonald ou une auberge

Autre établissement comme une résidence pour étudiants, une base militaire, un camp de travailleurs ou un navire (91)

G1) Cet établissement est-il (sélectionnez une seule réponse):

- une résidence pour étudiants ou une résidence de centre de formation un navire commercial un navire de l'État
- une base militaire un camp de travailleurs autre



Section 3—Occupancy on May 11 / Occupation le 11 mai

1	2	3	4	5	6	7	8	9
Room or unit no N° de chambre ou d'unité	Usually lives here (X). Follow up if form not returned. Demeure habituellement ici (X). Effectuez un suivi si le formulaire n'est pas retourné.	Unoccupied (X) Inoccupée (X)	Name of occupant (If name not available, enter "X") Nom de l'occupant (si le nom n'est pas disponible, veuillez indiquer « X »)	Number of URs Nombre de RH	Number of TRs Nombre de RT	Number of FRs Nombre de RE	Remarks Commentaires	
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
11								
12								
13								
14								
15								
16								
17								
18								
19								
20								
21								
22								
23								
24								
25								
Totals for this page – Totaux pour cette page								
Cumulative totals – Totaux cumulatifs								

INFORMATION COPY
 DO NOT USE TO REPORT
 COPIE POUR INFORMATION
 NE PAS UTILISER POUR RAPPORTER

Use additional 1A forms if required. / Utiliser des formulaires 1A si nécessaire